



Canton de Bâle-Ville | **Conseil d'Etat**

Canton de Bâle-Campagne | **Conseil d'Etat**

Canton de Berne | **Direction de l'économie publique**

Canton de Neuchâtel | **Conseil d'Etat**

Canton de Genève | **Conseil d'Etat**

Canton du Jura | **Conseil d'Etat**

Communiqué de presse du 13 mars 2007

La protection de l'innovation: accélérateur ou frein au développement économique et à la prospérité?

Les gouvernements des cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Neuchâtel, de Genève et du Jura, ainsi que la Direction de l'économie et de l'emploi du canton de Berne, ont organisé le 13 mars 2007 un panel sur le thème "La protection de l'innovation: accélérateur ou frein au développement économique et à la prospérité?" à Berne. Ont participé en tant qu'orateurs, aux côtés d'un professeur d'économie et de membres de gouvernements cantonaux, des représentants éminents des trois importants secteurs d'exportation, à savoir l'industrie pharmaceutique, l'industrie des machines, des équipements électroniques et des métaux (dite MEM) ainsi que l'industrie des instruments de précision et de l'horlogerie. Tous se sont accordés à dire que la protection de l'innovation dans sa forme actuelle est d'une importance capitale pour l'économie suisse. Un assouplissement de cette protection, par exemple par le biais d'importations parallèles de produits protégés par brevets, pourrait selon eux avoir des répercussions négatives sur la croissance économique et donc également sur la prospérité de la Suisse.

Le 13 mars 2007 à Berne s'est déroulé un panel sur le thème "La protection de l'innovation: accélérateur ou frein au développement économique et à la prospérité?". Les organisateurs étaient les gouvernements des cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Neuchâtel, de Genève et du Jura, ainsi que la Direction de l'économie et de l'emploi du canton de Berne. Tout au long de l'arc jurassien, c'est-à-dire entre Genève et Bâle, se trouve une concentration particulièrement élevée d'entreprises appartenant aux trois secteurs les plus importants pour l'économie d'exportation suisse, à savoir l'industrie pharmaceutique, l'industrie des machines, des équipements électroniques et des métaux (dite MEM) ainsi que l'industrie des instruments de précision et de l'horlogerie. Cela explique le grand intérêt que portent ces cantons à maintenir intacte la protection de l'innovation qui jouera à l'avenir un rôle clé au niveau de la création de valeur et des emplois en Suisse.

La question centrale de la soirée a consisté à déterminer l'importance de la protection de l'innovation pour l'économie suisse. La Suisse doit sa croissance économique en grande partie aux exportations. Les trois secteurs de l'industrie pharmaceutique, de l'industrie MEM et de l'industrie des instruments de précision et de l'horlogerie enregistrent la majorité absolue des exportations. Du point de vue des entreprises qui exercent des activités de recherche, de développement et de production en Suisse, la garantie durable de l'innovation sous forme de protection desdits droits sur des biens immatériels est absolument indispensable. Au vu de l'importance économique primordiale de ces secteurs pour la Suisse et au vu de la grande part d'investissements privés qu'ils drainent dans le domaine de la recherche et du développement (par rapport à des moyens publics très restreints), il semble peu pertinent d'assouplir cette protection de l'innovation.

Outre les membres des gouvernements cantonaux et les Directeurs du Département de l'économie des cantons de Bâle-Ville et de Neuchâtel, Dr. Ralph Lewin et Bernard Soguel, le Directeur du Département d'économie extérieure et d'intégration européenne au WWZ de l'Université de Bâle, Prof. Rolf Weder, a pris part au débat. Tandis que les représentants des gouvernements et le professeur en économie ont thématé dans son ensemble l'importance

de la protection de l'innovation pour les cantons et pour l'économie suisse, les représentants des industries ont fourni des informations sur les répercussions concrètes de la protection de l'innovation au sein des trois secteurs de l'industrie pharmaceutique, de l'industrie MEM et de l'industrie des instruments de précision et de l'horlogerie. Dr. Thomas Wellauer (Head Corporate Services et membre de la Direction de Novartis), Peter Spuhler (Group CEO et propriétaire de Stadler Rail) ainsi que Dr. Jean-Daniel Pasche (Président de la Fédération de l'industrie horlogère suisse, FH) ont illustré ces dires au moyen d'une présentation remarquable.

L'un des trois piliers de la protection de l'innovation, la loi sur les brevets, est actuellement en cours de révision. La deuxième étape de la révision est traitée au cours de la session actuelle du Conseil des Etats. Car en marge des différents représentants des gouvernements et des invités venant de l'Administration de la Confédération et de l'économie, de nombreux parlementaires ont également participé à l'événement.

Dans le cadre du débat politique actuel en lien avec l'autorisation d'importations parallèles, et ce également pour des produits protégés par brevets, on prétend jusqu'à présent que la mise en place en Suisse dudit "épuisement international" (en remplacement de "l'épuisement national" actuellement en vigueur) conduirait à une diminution des prix et donc à des avantages directs pour les consommateurs. Les représentants de l'industrie soulignent au contraire que les inconvénients qu'entraînerait un assouplissement de la protection de l'innovation seraient nettement plus considérables que les éventuels avantages, prenant à la rigueur la forme de prix plus bas dans le pays.

Les cantons organisateurs en arrivent à la conclusion que pour l'économie suisse, et donc dans un même temps pour la prospérité de l'ensemble de la Suisse, il est capital de maintenir et de préserver le niveau actuel de protection de l'innovation. Ce n'est que par le biais de conditions générales aussi favorables qu'elles l'ont été jusqu'à présent que les trois grands secteurs d'exportation, de l'industrie pharmaceutique, de l'industrie MEM et de l'industrie des instruments de précision et de l'horlogerie, pourront continuer à contribuer si brillamment à la croissance économique suisse.

(env. 5'900 caractères)

Compléments d'information

Dr. Ralph Lewin, tél. +41 (0)61 267 85 41

Chef du Département de l'Economie et des Affaires Sociales du Canton de Bâle-Ville

Bernard Soguel, tél.+41 (0)32 889 68 00

Chef du Département de l'économie du Canton de Neuchâtel